

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE

DU 4 AU 5 DÉCEMBRE 2018

GOSIER, LE 30 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement seront réglementés **au Boulevard du Général De Gaulle (RD119), de l'entrée du chemin de la plage à l'entrée de la rue Théodore Gisors, du mardi 4 au mercredi 5 décembre 2018, de 21h à 03h**, pour cause de travaux d'enfouissement d'un réseau électrique HTA (renforcement de zone).

La circulation sera donc réglementée au boulevard du Général De Gaulle, de l'entrée du chemin de la plage à l'entrée de la rue Théodore Gisors. Elle sera alternée manuellement et au moyen de feux tricolores.

La vitesse de tous les véhicules circulant sur cette voie sera limitée à 30 km/h.

Le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit dans la zone des travaux.

Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté N°2018 - 1263 donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.